

POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Ne pas entrer en balnéothérapie (vestiaires et bassin) sans la présence et l'autorisation du surveillant de balnéothérapie et/ou d'un thérapeute ;
- L'accès de la balnéothérapie est strictement interdit en dehors des horaires d'ouverture, et veuillez respecter votre horaire.

La balnéothérapie n'est pas une simple piscine ni une salle de jeux, un certain nombre de règles doivent être respectées sous peine d'être exclu de cet équipement.

- **Le risque de chute est important** sur les plages, au niveau des douches, et des vestiaires soyez vigilants et évitez toute précipitation, **les cannes y sont interdites**. Des **déambulateurs** sont spécialement mis à disposition.
- Il est **interdit de courir**, de **plonger**, de **sauter** dans le bassin.
- Il est strictement interdit de **nager en dessous de la passerelle de marche**.
- Veuillez prévoir des **claquettes de piscine** en plastique rigide et non des tongs pour limiter le risque de chute par glissade.
- La mise à disposition et l'utilisation du matériel se fait **par le thérapeute et/ou le surveillant**. **Veillez le respecter** et ne pas jouer avec.
- **Signalez au surveillant** si vous avez peur de l'eau, besoin d'aide à l'habillage...



POURQUOI ET COMMENT GARANTIR UNE EAU PROPRE ?

Le bon entretien des équipements de la piscine et le traitement continu de l'eau permettent :

- d'assurer **une bonne qualité de l'eau** afin de préserver la santé des baigneurs ;
- d'offrir **une eau agréable** pour la baignade.

Les micro-organismes apportés par les baigneurs sont ainsi rapidement détruits et ne peuvent pas proliférer.

Pour garantir au quotidien cette qualité de l'eau, le responsable de la piscine :

- réalise plusieurs fois par jour **2 contrôles** de l'eau du bassin ;
- surveille et informe les baigneurs des **règles d'hygiène** à observer ;
- veille à ce que **le nombre de baigneurs** ne dépasse pas la capacité d'accueil de la piscine ;
- s'assure du **fonctionnement correct** et de **l'entretien de ses équipements**.

Lorsqu'un dysfonctionnement est mis en évidence, les mesures nécessaires sont mises en œuvre pour retrouver rapidement un fonctionnement normal. Parfois, l'accès au bassin peut être interdit temporairement.

Réglementation ARS

L'Agence régionale de santé (ARS) demande un contrôle mensuel de l'eau de tous les bassins de la piscine. Les résultats sont affichés à l'entrée de la piscine. L'ARS effectue également régulièrement des contrôles et inspections dans toutes les piscines de la région. Ces différents contrôles contribuent à améliorer les conditions d'accueil des baigneurs et aident les gestionnaires dans leurs actions d'éducation sanitaire auprès des usagers.

www.ars.hautdefrance.sante.fr



Balnéothérapie

Oignies



Votre piscine est aussi la mienne

Entrez toujours **propre** dans l'eau !
Nous sommes tous responsables de la **qualité de l'eau**



Chaque jour, prendre soin de la santé de chacun

POUR VOTRE HYGIÈNE

Nous sommes soumis à des réglementations d'hygiène très strictes. Pour éviter la contamination du bassin, **votre participation est primordiale.**

L'accès au bassin est **interdit aux porteurs de lésions cutanées**, ou de toutes **autres affections** (plaies, brûlures, mycoses) ou **infections** (infection urinaire, gastro-entérite...).

En cas de doute, veuillez vous rapprocher de votre médecin référent de l'établissement.

Veuillez obligatoirement prévoir :

- **Maillot de bain** : caleçon de bain, burkini et bikini sont interdits (savonner le maillot de bain après chaque séance)
- **Serviette de bain** (à changer 1 x/semaine)
- **Savon ou gel douche** (pour une douche avant et après la baignade)
- **Bonnet de bain**
- **Claquettes de bain à nettoyer avant chaque séance.**

- Pour des raisons d'hygiène, il est demandé de **déposer vos chaussures** sur l'étagère prévue à cet effet avant d'entrer en balnéothérapie.
- Les **bijoux** sont interdits ;
- Passage obligatoire dans le **pédiluve** (5 secondes minimum) ;
- Il est interdit de **cracher**, d'**uriner** et de **se moucher** dans l'eau ;
- Ne pas introduire de **boisson** ou de **nourriture** (notamment de chewing-gum) ;
- Il est interdit de **fumer** ou de **vapoter** au sein de la balnéothérapie.

Comment entrer propre dans l'eau ?



Je ne vais pas à la piscine si je suis malade



Je ne fume pas et je ne vapote pas



Je me lave soigneusement avant d'aller ou de retourner dans un bassin



J'apporte un maillot et un bonnet de bain propres, une serviette et des produits d'hygiène



Je respecte les zones pieds chaussés/pieds déchaussés



Je passe systématiquement dans le pédiluve



Je ne mange pas au bord du bassin



Je n'urine pas et ne défèque pas dans l'eau

Je laisse sur place le matériel pédagogique (ballon, frite, planche, etc.) et technique, et je m'assure de sa propreté

